

EN RÉSUMÉ, LORS DE SITUATIONS PROBLÉMATIQUES OU DANGEREUSES :

- Le patient ou son proche avise un membre du personnel soignant.
- Le personnel soignant prend les mesures nécessaires pour assurer la protection du patient et pour prévenir les situations problématiques ou dangereuses.
- Le patient ou les proches peuvent, en tout temps, contacter l'équipe traitante pour répondre à leurs questions.

Approuvé par le Comité de gestion
des risques en novembre 2012

Institut Philippe-Pinel de Montréal

10905 boul. Henri-Bourassa Est
Montréal, Qc
H1C 1H1
514 648-8461



Institut
Philippe-Pinel
de Montréal

APPRIÉ A
Université
de Montréal



La **sécurité** des **soins**
et des **services**

*À l'intention des patients et de
leurs proches*

Janvier 2012

LA SÉCURITÉ DES SOINS ET DES SERVICES

LA SÉCURITÉ DES SOINS ET DES SERVICES REPOSE SUR LE PRINCIPE DU RESPECT MUTUEL OÙ LA COLLABORATION DE CHACUN EST ESSENTIELLE. EN CE SENS, IL CONVIENT D'IDENTIFIER LES RESPONSABILITÉS DU PATIENT, DE SES PROCHES ET DE L'ÉQUIPE TRAITANTE.

MES RESPONSABILITÉS EN TANT QUE PATIENT :

- Je m'assure que les soins que je reçois me sont bien destinés.
- Je m'informe sur les soins que je reçois et je demande des explications lorsqu'un renseignement ne semble pas clair.
- J'informe un membre du personnel soignant, si je ne me sens pas bien.
- Je contribue à la sécurité en signalant toutes situations problématiques ou dangereuses.
- Je respecte le code de vie de mon unité ou de ma ressource d'hébergement.
- Je respecte les biens des autres, l'environnement physique et je signale tout bris de matériel à un membre du personnel soignant.
- Je me lave les mains avant de manger, après être allé à la toilette et lorsqu'elles sont souillées.

MES RESPONSABILITÉS EN TANT QUE PROCHE D'UNE PERSONNE SOIGNÉE À L'INSTITUT :

- J'avise l'équipe traitante de tout changement dans l'état physique ou mental de mon proche soigné à l'Institut.
- Je signale à l'équipe traitante toute situation problématique ou dangereuse.
- Je respecte les règles et les consignes de sécurité de l'Institut et de ses points de service lors de mes visites.
- Je me lave les mains et je porte un masque si j'éprouve des symptômes de la grippe (toux, fièvre, écoulement nasal) lors de mes visites à l'Institut.

LES RESPONSABILITÉS DE L'ÉQUIPE TRAITANTE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ DES SOINS ET SERVICES :

- Elle offre l'assistance et le soutien nécessaire pour faciliter le rétablissement du patient.
- Elle met en place les mesures de prévention afin d'éviter des événements indésirables.
- Elle informe le patient, sa famille ou son représentant légal, selon la procédure établie, lors d'un incident ou accident.
- Elle déclare, sans délai et selon la procédure établie, tout accident ou incident dont elle est informée ou témoin afin de prévenir, réduire ou éliminer les sources de danger.
- Elle protège la confidentialité et assure l'intégrité des renseignements personnels qui lui sont confiés.
- Elle respecte la directive sur l'hygiène des mains ainsi que les pratiques de base pour éviter la transmission des infections.